

ÉCOLE DU BREUIL
ROUTE DE LA FERME
75012 PARIS

Point n° 2 de l'ordre du jour

Délibération affichée à l'École Du Breuil
et transmise au représentant de l'État

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

075-200081800-20210127-D-EDB-2021-1-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/01/2021

EDB-2021-1

**Conseil d'administration
de l'École Du Breuil
Séance du 27 janvier 2021**

Objet : Deuxième débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2021

Mesdames, Messieurs,

Lors du Conseil d'administration du 4 décembre 2020, avait eu lieu un débat d'orientation budgétaire pour 2021, conformément à l'article L 2312-1 du Code général des collectivités territoriales.

Il vous avait été alors présenté un budget équilibré de 6,27 M€ en fonctionnement et 0,70 M€ en investissement. Depuis cette date, plusieurs éléments nouveaux sont venus impacter la construction budgétaire, dont l'équilibre envisagé est désormais de 6,464 M€ en fonctionnement, soit +194 000 € et de 769 500 € en investissement, soit + 50 000 € environ.

Ces évolutions étant significatives, il nous a paru nécessaire de vous les soumettre dès ce début d'année. Ceci, sans attendre l'approbation du BP qui, cette année, ne pourra être que plus tardive car, intégrant en partie des reports de l'exercice 2020, il doit être postérieur ou concomitant à la production du compte administratif et du compte de gestion qui sont établis par le comptable public dans le courant du mois de février. L'an dernier, cette étape intermédiaire n'avait pas été nécessaire car le budget n'était pas construit en intégrant des excédents n-1 et le BP avait donc été adopté avant le compte administratif.

Le premier élément important qui n'était pas connu de manière certaine début décembre était le financement de la Ville de Paris, dont le budget a été arbitrée très tardivement avant d'être approuvé mi-décembre. Nous pouvons désormais intégrer, d'une part, un montant connu de subvention de fonctionnement, fixée à 3,6 M€ et, d'autre part, nous appuyer sur l'indication, au budget de la Direction des espaces verts et de l'environnement, d'une subvention de 1 million d'euros lors du vote du budget supplémentaire par la Ville de Paris. En outre, le soutien de la Ville au budget de fonctionnement sera accru en cours d'année sur le volet formation en agriculture, du fait d'une enveloppe dédiée inscrite au budget de cette direction.

L'autre facteur marquant aura été, par rapports aux chiffres présentés lors du DOB, l'augmentation du solde prévisionnel positif en fonctionnement, ainsi qu'en investissement après recensement exhaustif des opérations de fin d'exercice, le premier à hauteur de 60 000 €, le second à hauteur de 50 000 €.

Enfin, les prévisions de recettes ont été ajustées à la hausse pour l'apprentissage compte tenu de calculs remaniés établis suite à une réunion de travail avec l'ADAFa, à hauteur de 90 000 €.

En fonctionnement, cette hausse de près de 200 000 par rapport à la précédente prévision permet notamment d'envisager plus facilement le financement des dépenses nouvelles induites notamment par la certification qualité et la transformation en CFA. En investissement, elle permet de mieux répondre aux besoins de renouvellement d'équipements informatiques, mobiliers et mécaniques

Dès lors, la vision que nous pouvons donner aujourd'hui de l'avant-projet de budget 2021 est la suivante, que vous trouverez détaillée dans le tableau figurant en annexe.

1. Fonctionnement

Comme toutes les institutions publiques et privées, l'Ecole Du Breuil aura été impactée en 2020 par les conséquences de la crise sanitaire. Cette crise a entraîné une réduction de l'activité qui a eu un impact supérieur aux surcoûts nécessités par les mesures sanitaires mises en place dans le cadre de la reprise d'activité, en mai puis à la rentrée scolaire. Fort heureusement, l'impact sur les recettes aura été moindre, seules quelques formations pour adultes et cours grand public de jardinage ayant dû être annulées. Dès lors, l'exécution 2020 présente un volume inférieur au budget prévisionnel, avec un solde légèrement excédentaire d'environ 136 000 € sur la section de fonctionnement. Pour 2021, hors mesures nouvelles, le postulat est fait d'un retour à une activité normale le BP 2020 représentant alors la référence plutôt que le CA projeté 2020.

En 2021, l'école devra relever plusieurs défis qui nécessitent une anticipation budgétaire : la création d'un CFA, pour prendre la suite de notre CFA de rattachement, géré par l'ADAFa, qui cessera son activité à la fin de l'année ; la mise en œuvre de la certification qualité des formations, indispensable pour continuer à bénéficier des financements pour nos apprentis et pour les formations adultes payantes (BPREA et permaculture). Nous allons également mettre en œuvre une mesure d'équité sociale avec l'adoption, pour la restauration scolaire, de la grille tarifaire de la Ville de Paris et, enfin, si les conditions sanitaires le permettent, nous allons organiser au printemps les voyages scolaires annulés en 2020, ce qui entrainera une double dépense sur ce poste en 2021.

Pour les dépenses de fonctionnement courant, une hausse de plus de 70 000 € est envisagée par rapport à 2020, pour permettre notamment de financer le coût additionnel de la restauration des élèves, celui versés aux CFA pour la formation des apprentis salariés de l'Ecole (affectés au Domaine), la prestation d'accompagnement et la certification Qualiopi et, enfin, si la situation sanitaire s'améliore, deux séries de voyages scolaires au lieu d'une.

Pour les dépenses de personnel, 40 000 € supplémentaires sont envisagés, permettant d'anticiper un recrutement lié au surcroît d'activité combiné lié à Qualiopi et à la transformation en CFA, ce qui restera à préciser en cours d'année.

Au total, le budget qui est envisagé en fonctionnement est en légère hausse, passant de 6,325 à 6,464.

Ceci est possible alors même que la subvention de la Ville augmentée des excédents cumulés de 2019 et 2020 reste stable, grâce au dynamisme des recettes propres, particulièrement en apprentissage (+ 140 000 €), du fait de la hausse des effectifs en 2020 (tout en anticipant une décade à la prochaine

rentrée du fait de la crise économique) et à l'entrée en vigueur progressive et favorable des nouvelles modalités de financement issues de la loi du 5 septembre 2018.

2. Investissement

En investissement, l'année 2020 aura principalement vu des dépenses mobilisées pour l'équipement de l'Ecole, les travaux et études à mener par la Ville ayant marqué le pas du fait de la situation sanitaire et du calendrier électoral prolongé jusqu'à l'été. En 2021, l'Ecole prévoit de mobiliser ses financements propres à hauteur de 769 500 €. Il s'agit des cumuls de fonds non mobilisés lors des deux premiers exercices ainsi que des recettes des dotations aux amortissements provenant de la section de fonctionnement. Ce montant est légèrement supérieur au BP 2020 (719 000 €)

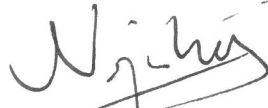
Ceci permettra de poursuivre l'effort de modernisation des équipements (informatique, véhicules, outillage) et financer des travaux importants menés par la DCPA à engager sans attendre la restructuration (chaufferies). Si la Ville engage les études techniques dans le cadre de la préparation du projet de restructuration, l'Ecole Du Breuil pourra compter sur une subvention d'investissement de la Ville de un million d'euros à présenter au budget supplémentaire, pour en permettre le remboursement à la DCPA.

3. Engagements pluriannuels et endettement

Aucun élément nouveau n'est à signaler sur ces deux points par rapport au débat du 4 décembre.

Je vous propose, Mesdames et Messieurs, d'engager un second débat sur les orientations budgétaires de l'Ecole Du Breuil en 2021.

Le Président du Conseil d'administration



Christophe NAJDOVSKI

